



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ANONYME CARTIER SAADA
à conseil d'administration « S.A »
au capital de 52.650.000,00DHS
Siège social : 285-291 NZI Sidi Ghanem Marrakech

Les actionnaires de la Société CARTIER SAADA, société anonyme à conseil d'administration, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Extraordinairement Réunie au siège social en date du 03 Avril 2019.

L'assemblée générale a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, conformément aux statuts et après en avoir délibéré, décide de nommer Monsieur Abdelouhab LARAKI co-commissaire aux comptes de la société et ce pour la durée qui reste à courir de la mission de son prédécesseur Feu Abdellatif Kabbaj, c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2020/2021.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, conformément aux statuts et après en avoir délibéré, décide de nommer pour une durée de QUATRE années, c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2022/2023 :

- La société Mario Camacho Foods Llc, représentée par Monsieur Angel CAMACHO PEREA, dans la fonction d'administrateur de la société.

La société de droit américain Mario Camacho Foods Llc, laquelle a désigné comme son représentant permanent Monsieur Angel CAMACHO PEREA représenté déclare accepter la fonction d'administrateur pour 4 années.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.